
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 23 août 2021

Les Transports publics genevois accompagnent l'arrivée des premiers habitants du Quartier Belle-Terre à Thônex

Les Transports publics genevois (tpg) annoncent plusieurs nouveautés pour le lundi 30 août 2021, date du retour à l'horaire normal. Ils adapteront les parcours de différentes lignes à Thônex et à Chêne-Bourg. Ils inaugureront un nouveau tracé qui permettra de relier les communes de Presinge et de Puplinge aux RegioExpress des CFF en gare d'Annemasse. Et ils rétabliront les différentes lignes modifiées durant les travaux réalisés sur le pont du Mont-Blanc.

Les Transports publics genevois (tpg) prévoient une adaptation de leur réseau à partir du lundi 30 août 2021. Au-delà de la reprise des courses scolaires après une période marquée par l'application d'un « horaire vacances », l'opérateur va réaliser plusieurs aménagements liés à l'arrivée des premiers habitants du Quartier Belle-Terre à Thônex.

Des changements initiaux qui seront suivis par d'autres réalisations au fur et à mesure de l'expansion de ce grand projet d'urbanisation de l'Etat de Genève. « Il s'agit pour les tpg d'accompagner les premiers habitants de ce nouveau quartier en leur proposant dès leur arrivée une solution de mobilité durable », explique Denis Berdoz, directeur général des tpg.

Concrètement, Belle-Terre-Ecole constituera le nouveau terminus de la ligne 9, ainsi que le terminus d'une course sur deux sur la ligne 1, le reste des courses continuant à desservir le terminus de l'Hôpital Trois-Chêne. La proximité de ces grandes lignes urbaines offrira aux habitants du Quartier Belle-Terre des possibilités de voyages et de connexions à destination du centre-ville. Il s'agit d'une solution provisoire sachant que ces lignes desserviront l'intégralité du Quartier Belle-Terre à terme.

L'opérateur va aussi modifier le parcours de la ligne 32 afin de desservir dans les deux sens le cœur du Quartier Belle-Terre, grâce à trois nouveaux arrêts intitulés : Belle-Terre-Ecole, Belle-Terre-Traité-de-Turin et Belle-Terre-Place-de l'Araire entre les arrêts actuels de Pierre à Bochet et de Mon-Idee. En parallèle, la ligne 37 est maintenue sur la route de Jussy. A noter que les parcours des lignes 32 et 37 seront inversés sur les communes de Thônex et de Chêne-Bourg entre les arrêts Tronchet et Sous-Moulin. Cette modification implique des changements d'habitudes pour les connexions aux lignes de tram ainsi qu'au Léman Express.

Les tpg s'approprient aussi à inaugurer la nouvelle ligne 86, dont le parcours permettra aux habitants de Presinge et de Puplinge de bénéficier d'une liaison directe avec la gare d'Annemasse. Opérationnelle du lundi au vendredi aux heures de pointe du matin et du soir, la ligne 86 sera coordonnée avec les horaires des RegioExpress à destination de Vevey ou de St-Maurice. Elle s'ajoutera aux liaisons existantes avec la gare du Léman Express de Chêne-Bourg via les lignes 31, 32 et 37. Le tarif appliqué en zone tarifaire 10 « Tout Genève » sera garanti jusqu'à la gare d'Annemasse durant la période de lancement de cette nouvelle ligne, c'est-à-dire jusqu'au 11 décembre 2021. Par ailleurs, l'abonnement général et les cartes journalières CFF seront également valables sur cette ligne transfrontalière.

Enfin, les tpg rétabliront le lundi 30 août 2021 les parcours des lignes 6, 8, 9, 25, E+ et G+ compte tenu de la fin des travaux sur le pont du Mont-Blanc. A ce sujet, ils tiennent à remercier leurs clients pour leur compréhension durant les travaux de cet ouvrage.

D'un point de vue sanitaire, les tpg rappellent que l'obligation de porter le masque à partir de 12 ans demeure maintenue dans les transports publics en Suisse conformément aux directives fédérales.

Pour tout complément d'information au sein des Transports publics genevois (tpg) :

François Mutter, porte-parole des tpg

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois (tpg) sont l'opérateur de transport public de référence dans l'agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'Etat de Genève.
